



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi

Question écrite n° 93844

## Texte de la question

M. Arnaud Richard attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'expérimentation « Garantie jeunes », présentée dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de 2013, puis mise en œuvre par décret n° 2013-880 du 1er octobre 2013. La « Garantie jeunes » vise, selon ses créateurs, à inscrire 100 000 jeunes exclus du marché du travail dans un parcours contractualisé (avec une évolution du CIVIS) d'accès à l'emploi ou à la formation d'ici 2017. Comme indiqué dans le décret, la mission locale est chargée de lancer le processus de contractualisation, puis d'accompagner le jeune tout au long de sa recherche. M. le député s'inquiète du poids supplémentaire que la « Garantie jeunes » peut imposer aux missions locales déjà en manque de moyens et faisant aujourd'hui face à une extension de leurs missions. En effet, comme l'indique la note du Conseil d'analyse économique d'avril 2013, la recherche d'un emploi pour un jeune sans qualification relève d'un « parcours du combattant » qui requiert un accompagnement spécialisé, intensif et minutieux. M. le député souhaite connaître les moyens mis en place pour combler ces déficits humains et matériels, afin de répondre à l'objectif des 100 000 jeunes bénéficiaires. En outre, il lui demande si le recours à des prestataires extérieurs a déjà été envisagé de manière expérimentale ; le cas échéant, il souhaiterait connaître les aboutissements de ces concertations. Enfin, il demande à la ministre de lui faire part du bilan de la « Garantie jeunes », ainsi que les conclusions qui en ont été tirées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Richard](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93844

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 mars 2016](#), page 1888

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)